



CDEN du 4 Novembre 2016

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale de rentrée co-présidé par le préfet et M. Courtès représentant la présidente du conseil départemental s'est tenu...ce vendredi 4 novembre 2016, cette originalité calendaire a été expliquée par le changement de DASEN de notre département !

La FSU a fait remarquer que la diffusion des documents de travail préparatoires à cette instance le mercredi après-midi des vacances d'automne et la date elle-même de cette instance au lendemain de la rentrée créait un contexte qui ne favorisait pas le dialogue social. Entre les deux dates, les écoles, collèges et lycées étaient fermés, privant ainsi les représentants des personnels de toute possibilité de vérifications des données, en particulier chiffrées, présentées à ce CDEN.

Pour la FSU Lozère, le calendrier de la tenue des instances départementales (tant CTSD que CDEN), même s'il est contraint, doit permettre aux représentants des personnels d'effectuer au mieux leurs missions. Le DASEN a promis d'y être vigilant à l'avenir.

Le Préfet a donc présenté M. Pascal CLEMENT, nouveau DASEN arrivant de Haute Savoie.

Après la lecture des déclarations liminaires de la FSU (à lire sur notre site) puis de l'UNSA, c'est principalement le nouveau DASEN qui a conduit courtoisement la séance, le préfet intervenant peu mais parfois de manière fort désagréable voire irrespectueuse envers représentants des personnels comme des parents d'élèves.

Le sujet principal de cette instance était le **bilan de rentrée du premier et du second degré**. Le premier point abordé a été **les exercices de sécurité**, notamment à Langogne., imposés par le ministère de l'intérieur et le ministère de l'éducation nationale. Chacun s'est accordé à dire que tous s'étaient bien déroulés. Le DASEN a souligné le grand professionnalisme des personnels face à ces risques alors que le préfet, contrairement à notre ancien DASEN lors du CTSD de rentrée, a tenu à relativiser la situation de la Lozère au point de vue menaces terroristes. Pour la FSU, si globalement, ces exercices ont été réalisés intelligemment sans provoquer de tensions anxiogènes pour les élèves, des solutions structurelles doivent encore être trouvées aux nombreuses limites existantes actuellement pour assurer la sécurité au sein des établissements scolaires au quotidien.

S'en est suivi, comme à l'habitude le diaporama de présentation de la situation du premier et second degré laissant peu de place aux échanges.

Pour le premier degré les représentants de la FSU ont critiqué le manque de réalisme des effectifs des moins de trois ans qui ne manqueront pas de doubler d'ici la fin de l'année scolaire sans que les élèves soient comptabilisés. Ils ont aussi rappelé la promesse faite par le DASEN lors des CDEN de mars et de juin d'être associés, comme les parents d'élèves, à la réflexion autour de la convention ruralité. Après avoir annoncé que c'était chose faite, le DASEN s'est repris et a annoncé la tenue d'un comité de suivi au cours duquel serait présenté et débattu le projet de cette convention.

Pour le second degré la FSU a rappelé l'opposition d'une grande partie de la profession à la réforme du collège. Les parents de la FCPE les ont rejoints dans leur position sur ce point. Le problème de l'utilisation de l'outil numérique dans les établissements lozériens a été l'occasion d'un vif échange tant avec le DASEN, qu'avec le préfet mais aussi le représentant du Conseil Départemental, ce dernier rappelant en séance l'investissement du CD avec la dotation en tablettes numériques de deux collèges lozériens alors que la FSU déplorait débit trop lent, parcs informatiques vieillissants, systèmes d'exploitation désuets, problème de maintenance, systèmes de visio-conférence inopérants ou encore impossibilité d'utiliser les livres numériques voire d'ouvrir un PDF ...

Le DASEN a annoncé l'arrivée de mineurs migrants au Collège du Bleygard. Il a aussi fait le constat d'une forte dynamique du post-bac et d'une augmentation des effectifs des lycées privés...ce que la FSU a expliqué par l'inégalité en terme d'offre de formation dans notre département au profit de l'enseignement privé.

Figuraient aussi à l'ordre du jour :

-l'indemnité représentative de logement pour les instituteurs.

2246,40 euros (pour un enseignant célibataire) et 2808 euros (marié). En Lozère, deux personnels (quatre l'an passé) peuvent y prétendre mais un seul est concerné car en activité. La particularité de cette indemnité tient au fait que les textes de référence pour son calcul sont publiés après la tenue des CDEN de rentrée...donc elle pourra être révisée lors du prochain CDEN.

-la désannexion de l'école Del Castillo :

Dans les écoles annexes, les frais de scolarité étaient à la charge du département. La loi NOTRe a retiré cette compétence au Conseil Départemental, d'où l'obligation de modifier le statut de l'école Del Castillo de Mende. Le CTSD de septembre, le Conseil Départemental et le CA de l'Université de Montpellier s'étaient déjà prononcé en ce sens. Le CDEN a voté favorablement pour la désannexion qui se fera au profit de la ville de Mende. Il a été rappelé la nécessité de maintenir cette école municipale sur son site et d'entamer la procédure, propre à l'éducation nationale, permettant de lui reconnaître officiellement le statut d'école d'application.

- *la présentation de modification des horaires de l'école publique de Bourgs-sur-Colagne de Chirac*. Les représentants de la FSU se sont abstenus lors du vote du fait de leur opposition fondamentale à la réforme des rythmes du premier degré. Ce point a été l'occasion pour la FSU de souligner la très grande disparité d'horaires des écoles de notre département et la difficulté pour les personnels remplaçants comme pour les usagers d'avoir accès à ces informations. Nous avons aussi rappelé les conséquences pour le travail d'équipe des enseignants à fortiori quand ces horaires différaient dans une même école.

Le DASEN s'est engagé à simplifier l'accès et à communiquer un document récapitulatif des horaires de toutes les écoles du département. Il a par ailleurs salué le remarquable travail fait sur les activités périscolaires proposées et s'est félicité de la généralisation des PEDT pour 100 % des communes ayant une école ! Si les efforts des communes ne peuvent être niés, une petite visite réaliste sur le terrain permettrait de relativiser cette appréciation très positive du temps péri-scolaire.